



## **Objet : Demandes de subventions pour le programme tourisme 2021**

**Vu** la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014, actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

**Vu** la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

**Vu** la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Les opérations touristiques portées par le PETR en 2021 se déclineront notamment autour des trois priorités suivantes :

- Mettre en œuvre la 3<sup>ème</sup> édition du Canalathlon,
- Bistrots de Pays : Accompagnement de nouveaux bistrots vers la labélisation « bistrots de Pays ». Poursuivre l'animation et le développement du réseau des bistrots de Pays ; poursuivre l'action rando-bistrot
- Réflexion sur l'évolution de la stratégie (itinérance douce, événementiel, communication, etc.) en lien avec l'élaboration du projet de territoire et la candidature LEADER
- Supports de communication (photothèque, réédition de la Carte touristique...)

Le plan de financement indicatif associé, proposé par la commission Tourisme, s'établit comme suit :

<b>Budget estimatif Tourisme 2021</b>			
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>TTC</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>	
<b>Outils de Promotion destination Lauragais</b>	43 000 €	Région	5 000 €
Canalathlon	33 000 €	CD31	2 000 €
Support de comm (Finalisation Photothèque, carte touristique ?)	10 000 €	CCPLM	1 000 €
		CD11	2 000 €
<b>Actions en direction des prestataires</b>	6 200 €		
FNBP cotisation	1 000 €	<b>LEADER : 48%</b>	<b>37 310 €</b>
CCI (pré audit de 2 bistrots)	1 200 €		
Actions "réseau bistrot de Pays" (communication/ formation/rando bistrot)	4 000 €	<b>PETR</b>	<b>30 420 €</b>
<b>Réflexion sur « tourisme de pleine nature » dans le cadre du projet de territoire</b>	3 000 €		
Voyage d'étude	3 000 €		
<b>Ingénierie Tourisme</b>	25 530 €		
Animation + communication Tourisme	22 200 €		
<b>Frais de fonctionnement</b>	3 330 €		
<b>Total budget indicatif 2021</b>	<b>77 730 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>77 730 €</b>

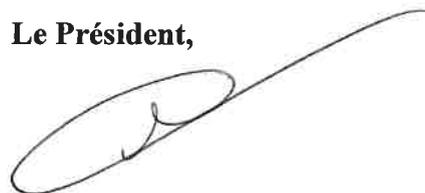
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) – **APPROUVE** le nouveau plan d'actions prévisionnelles 2021 tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 7 décembre 2020

**Le Président,**



**Gilbert HEBRARD**